



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 SEPTEMBRE 2023

Folio n°

Le 13 septembre 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sur convocation adressée à tous ses administrateurs le 06 septembre 2023, par Monsieur Pierrick DUCIMETIERE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en exercice.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 31 mai 2023 ;
2. Information sur la restructuration des services du CCAS ;
3. Mise à jour du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance ;
4. Subvention exceptionnelle à l'Association « Avec Soline contre la paralysie cérébrale » ;
5. Information sur les décisions prises par le Président ;
6. Informations diverses.

Membres du conseil d'administration :

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Saïda HADDOUR – Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Jean LACOMBE – Benoit MARCHAL – Lucienne THABUIS.

Excusés avec procuration :

Marc LOCATELLI (procuration à Sandrine BUISSON) ;
Béatrice MONTANT (procuration à Bénédicte ESPINASSE).

Excusés : Estelle MORAND – Etienne RIFFAULT.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quinze

* . * . *

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président du CCAS ouvre la séance du Conseil d'administration à 18 h 30.

En préambule, il indique que suite à la démission de Madame Sandrine HUVENTE du fait de sa mutation professionnelle et conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, il a été procédé au remplacement de cette dernière, en tant que membre nommé par le Maire au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune », au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Il souhaite ainsi la bienvenue à Monsieur Benoit MARCHAL, par ailleurs directeur adjoint du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP-APAJH) sur l'Unité de La Roche-sur-Foron, qui est installé ce jour comme nouveau membre du Conseil d'administration.

Il souhaite également la bienvenue à Madame Cécile BOLZONI, nouvelle directrice du Centre Communal d'Action Sociale.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2023

Ne suscitant aucune remarque particulière, le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 31 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – INFORMATION SUR LA RESTRUCTURATION DES SERVICES DU CCAS

Monsieur le Président explique le souhait de la municipalité de recréer une véritable Direction sociale englobant les services dédiés à la Petite enfance, aux Personnes âgées, au Développement social, à la Médiation-Prévention, aux Affaires Sociales. Dans cette nouvelle organisation, le poste de « Directeur du CCAS et des Services à la Population » a été soulagé de la coordination des services Culture, Education, Jeunesse et Sports, pour confier au Directeur du CCAS la gestion directe de la Résidence autonomie.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 SEPTEMBRE 2023

Folio n°

Les services à la population sont eux réorganisés avec la création d'un Pôle « Education, Jeunesse et Sports » coordonné par l'actuelle Direction des Sports et un Pôle « Culture » coordonnant les différents services culturels de la collectivité (Médiathèque, Archives, Cinéma, Château, Ecole de musique).

Ces réorganisations ont été soumises comme il se doit à l'avis du Comité Social Territorial du 14 juin dernier.

Parallèlement, suite au départ du directeur en poste, il a été nécessaire de pourvoir à son remplacement. C'est donc Madame Cécile BOLZONI qui occupe désormais les fonctions de Directrice du CCAS et de la Résidence autonomie Les Rocailles du verger. Monsieur le Président invite cette dernière à se présenter.

3 – MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Lors de sa séance du 13 octobre 2021, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de La Roche-sur-Foron a approuvé le règlement de fonctionnement et la charte de fonctionnement des activités collectives du Relais Petite Enfance (RPE) dont le CCAS est gestionnaire.

Lors de la séance du 31 mai 2023, le Conseil d'Administration du CCAS a acté la mutualisation du RPE avec les communes d'Amancy, Arenthon et Eleaux,

Compte tenu de l'élargissement du périmètre d'action du Relais qui reste sous la gestion du CCAS de La Roche-sur-Foron, et afin d'accueillir dans de bonnes conditions les assistants maternels et les parents des communes partenaires, l'équipe de professionnels va être renforcée, les horaires de permanences d'accueil du public modifiés, ainsi que les temps d'accueil collectifs dédoublés.

Ces modifications de fonctionnement doivent être insérées dans les documents d'information existants. Une proposition de règlement de fonctionnement modifié dans ce sens est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la mise à jour du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance telle que proposée ;
- **DECIDE** de l'application de ce règlement de fonctionnement à compter d'octobre 2023.

4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AVEC SOLINE CONTRE LA PARALYSIE CEREbraLE »

Le Conseil d'Administration est informé d'une demande de subvention présentée par l'Association «Avec Soline contre la paralysie cérébrale».

Cette association est une association née du combat que mène une famille rochoise dans l'accompagnement de leur fille atteinte de paralysie cérébrale suite à un AVC à la naissance.

Au travers de cette association, ces parents souhaitent sensibiliser largement autour des enjeux de la paralysie cérébrale, notamment chez les enfants ; créer et diffuser du contenu pédagogique et informatif pour aider les familles ; récolter des fonds afin de financer les soins, thérapies et chirurgies non prises en charge par la sécurité sociale ; organiser des moments de rencontres, d'échanges et de jeux entre enfants et parents d'enfants porteurs de handicaps.

Ils ont notamment écrit pour elle un livre («Tous avec Yujie ») qu'ils souhaitent imprimer pour le mettre à disposition de familles et de thérapeutes concernés par la paralysie cérébrale.

Afin de financer l'impression et les frais d'envoi du livre, l'association compte principalement sur l'obtention de subventions, ainsi que sur des dons de particuliers et d'entreprises.

Dans ce sens, une aide exceptionnelle du CCAS est sollicitée pour une somme de cinq cents euros (10 % du montant nécessaire à l'impression de la quantité minimum de livres imposée par l'imprimeur).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 SEPTEMBRE 2023

Folio n°

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- EMET un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ;
- APPROUVE le montant demandé ;
- DIT que la somme allouée de CINQ CENTS euros (500,00€) sera prélevée sur les crédits restant au budget 2023, sur le compte 6574 « Subventions aux associations et autres organismes-Associations à caractère social ».

5- INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Conformément à l'article R123-22 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration est informé des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations qui lui ont été consenties :

- Décision CCAS D2023/04 du 09 juin 2023 relative à un secours exceptionnel pour participation au paiement d'une facture de soutien scolaire pour la somme de 155,65 € (suite à avis favorable de la commission permanente chargée de l'attribution des aides facultatives individuelles, en date du 26 avril 2023, et après réception de la facture, service fait).
- Décision CCAS D2023/05 du 19 juin 2023 relative à un secours exceptionnel pour le paiement de frais de garde d'enfant pour la somme de 250,00 € (suite à avis favorable de la commission permanente chargée de l'attribution des aides facultatives individuelles, en date du 26 avril 2023, et après réception de la facture, service fait).
- Décision CCAS D2023/06 du 11 juillet 2023 relative à un secours exceptionnel pour participation au paiement de frais de séjour de vacances pour la somme de 100,00 € (suite à avis favorable de la commission permanente chargée de l'attribution des aides facultatives individuelles, en date du 10 mai 2023, et après réception de la facture à la fin du séjour).
- Décision CCAS D2023/07 du 18 août 2023 relative à un secours exceptionnel pour participation au paiement d'une dette de loyer pour la somme de 500,00 € (suite à avis favorable de la commission permanente chargée de l'attribution des aides facultatives individuelle, en date du 26 juillet 2023).
- Décision CCAS D2023/08 du 24 août 2023 relative à la modification de l'acte de création de la Régie d'avances « Animations Développement social », détenue par le service Développement social du CCAS, pour l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques, conformément à la réglementation en vigueur.
- Décision CCAS D2023/09 du 05 septembre 2023 relative à un secours exceptionnel pour le paiement d'une facture d'équipement de véhicule pour la somme de 155,650 € (suite à avis favorable de la commission permanente chargée de l'attribution des aides facultatives individuelles, en date du 18 janvier 2023, et après réception de la facture de régularisation, service fait).

6- INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Aide alimentaire :
 - Augmentation du nombre de bénéficiaires des distributions Croix Rouge, au niveau de l'unité locale La Roche-Reignier.
 - Constat général pour toutes les associations organisatrices de collectes de l'influence du contexte économique actuel impactant fortement le produit des collectes et la nature des denrées collectées.
- ✓ Prochaine collecte alimentaire organisée sur le secteur en partenariat avec l'unité locale Croix rouge : samedi 28 octobre 2023.
- ✓ Repas des Aînés : dimanche 19 novembre 2023 à 12 h, à Rochexpo. Comme chaque année, les membres du Conseil d'administration du CCAS sont cordialement invités.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 SEPTEMBRE 2023

Folio n°

- ✓ Séisme au Maroc : comme pour la Turquie au printemps, collectes (produits d'hygiène, produits médicaux, couvertures, alimentation non périssable) organisées par la commune ; deux convois déjà partis, acheminement d'un troisième en cours d'organisation.
- ✓ Projet petite enfance : choix de l'architecte pour nouvelle crèche en cours (10 candidatures, dont certaines d'architectes locaux).
- ✓ Résidence autonomie :
 - Taux d'occupation actuel : 35 studios ; élargissement du nombre de studios proposés à l'hébergement temporaire (essai, ou répit aux aidants...) ; reprise des locations aux étudiants et extension à de jeunes actifs.
 - Travaux réalisés pour la rendre plus attractive : réfection des sols de l'entrée, réaménagement et ouverture des espaces communs, travaux d'entretien demandés à HALPADES, intervention régulière des services techniques de la commune.

* _ * _ *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président

lève la séance à 19 h 05

et invite les membres présents à partager un pot de l'amitié,
à l'occasion de la rentrée et de l'arrivée de nouveaux collaborateurs.

* _ * _ *

Le Président du CCAS
Pierrick DUCIMETIERE



RAPPEL DES DELIBERATIONS DU PRESENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Numéro délibération	Intitulé délibération	Décision
DCA2023-05-31/01	Mise à jour du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE)	Approuvé à l'unanimité
DCA2023-05-31/02	Subvention exceptionnelle à l'Association « Avec Soline contre la paralysie cérébrale »	Approuvé à l'unanimité